

# COMMUNIQUE

L'établissement de gestion ATLAS CAPITAL MANAGEMENT, porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique de l'OPCVM « OBLIGATAIRE PLUS » ont reçu le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), sous la référence « VP23190 » en date du 11/12/2023 sur les mises à jour ci-après :

Disposition	Ancienne	Nouvelle
<b>Stratégie d'investissement</b>	<p>Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'«OPCVM Obligations Moyen et Long Terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.</p> <p>Le FCP peut consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Le FCP peut investir, dans la limite de 10% de son actif net en actions, OPCVM actions, OPCVM Diversifié, certificat d'investissement et droit de souscription.</p> <p>Le FCP est exclusivement investi en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations ;</li> <li>• Titres de créances émis par l'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat ;</li> <li>• Titres de créances négociables ;</li> <li>• Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT);</li> <li>• Titres d'OPCVM «monétaire», «OCT» et «OMLT» ;</li> <li>• Opérations de pension ;</li> <li>• Dépôt à terme ;</li> <li>• Prêts et emprunts de titres selon la réglementation en vigueur ;</li> </ul>	<p>Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'«OPCVM Obligations Moyen et Long Terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.</p> <p>Le FCP peut consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Le FCP peut investir, dans la limite de 10% de son actif net en actions, OPCVM actions, OPCVM Diversifié, certificat d'investissement et droit de souscription.</p> <p>Le FCP est exclusivement investi en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations ;</li> <li>• Titres de créances émis par l'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat ;</li> <li>• Titres de créances négociables ;</li> <li>• Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotées à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;</li> <li>• Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;</li> <li>• Titres d'OPCVM « monétaires », « OCT », «OMLT», « Diversifiés » et « Actions » ;</li> <li>• Opérations de pension ;</li> <li>• Dépôt à terme ;</li> <li>• Prêts et emprunts de titres selon la réglementation en vigueur ;</li> </ul>

Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II.2.L de la circulaire de l'AMMC, les souscripteurs auront la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication dudit communiqué.

Il est porté à la connaissance des souscripteurs que le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du FCP susmentionné sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de :

ATLAS CAPITAL MANAGEMENT sise au 88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome Casablanca Tél : 0522 23 76 02  
- Fax : 0522 36 87 84